

Conseil Municipal du	3 décembre 2018	à	18h00
N°ordre	42	Titre	Budget Principal - Droits et taxes funéraires à compter du 1er janvier 2019
N° identifiant	2018-0291		
Rapporteur(s)	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX		
Date de la convocation	13/11/2018		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Édouard ROBLOT		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	39	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMpte - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT Adjoints Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux	
Absents	3	M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux	

Mandats	11	Mandants	Mandataires
		M. Jules AIMÉ	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		Mme Clotilde BALLON	M. François BLANCHARD
		M. Jean-Claude BONNEFON	M. Daniel HOFNUNG
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
		M. Yves JEAN	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Manon LABAYE	Mme Christiane FRAYSSE
		Mme Marie-Thérèse PINTUREAU	Mme Jacqueline GAUBERT
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	M. Patrick CORONAS
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Christian PETIT
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	M. Francis CHALARD

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°1 à 18, 67 à 69, 72 à 75, 19 à 51, la 71, de la 52 à la 64, la 66, 70 et la 76 (Motion). La délibération n°65 est retirée.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Administration générale
------------------	---

Les concessions de terrain, les cases de columbarium ainsi qu'un certain nombre d'interventions pratiquées dans les cimetières font l'objet de droits et de taxes au profit du Budget principal.

Un effort est porté sur certains tarifs qui représentent les sommes les plus importantes à acquitter pour les usagers :

- concessions de 2 m², cavurnes et cases de columbarium : diminution de 15 % pour les durées de 30 et 50 ans et maintien du tarif pour les durées de 10 ans.
- majoration des autres tarifs de 1,2 %.

Ces modalités tarifaires seront mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019 selon la grille suivante :

CONCESSIONS

Concessions de terrain	
10 ans, pour un seul corps (2 m ²)	67,60 €
30 ans, pour 2 corps (2 m ²)	212,25 €
30 ans, le m ² complémentaire	124,85 €
50 ans (2 m ²)	755,25 €
50 ans, le m ² complémentaire	444,20 €

Concessions de terrain pour caveaux à urnes (0,80 m x 0,80 m)	
10 ans	45,80 €
30 ans	109,65 €
50 ans	392,65 €

Concessions de case de columbarium	
10 ans	297,55 €
30 ans	439,50 €

DROITS ET TAXES FUNERAIRES

Inhumation (exonération pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans dans l'année en cours)	
Taxe d'inhumation, pour chaque inhumation d'un cercueil ou reliquaire en sépulture	74,75 €

Crémation (exonération pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans dans l'année en cours)	
Taxe de crémation, l'unité	48,95 €
Pour chaque dépôt d'urne en concession (pleine terre ou caveau), en cavurne, en columbarium, scellement d'urne sur un monument et enfouissement de cendres au Jardin du Souvenir	25,80 €

Droits de dépôt en caveau provisoire	
Les deux premiers jours	Exonéré
A partir du 3 ^{ème} jour et par période de 30 jours	69,45 €
<i>Dans la limite de 3 maximum ; toute période commencée est due</i>	
<i>Les deux premiers jours suivant le jour du dépôt sont gratuits ; les dimanches et jours fériés ne sont pas pris en compte</i>	

Droits de dépôt de matériel (benne à gravats, remorque, mini pelle...)	
La gratuité est accordée pour les deux premiers jours du dépôt du matériel, celui-ci devant être évacué le lendemain, avant la fermeture du cimetière.	Exonéré
A partir du 3 ^{ème} jour et par jour	36,85 €
<i>Le dépôt n'est pas autorisé les dimanches et jours fériés</i>	

Frais de dossier pour rétrocession de concession	44,20 €
--	---------

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur la grille de tarification
- d'imputer les recettes correspondantes aux articles 70311 et 7612 du budget Principal.

POUR	37	
	13	
CONTRE		Mme Martine APERCÉ, M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Aïcha HOUSSEIN, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Edouard ROBLOT, M. Alain VERDIN
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	10 décembre 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	

Date de réception en préfecture	10 décembre 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20181203- lmc193579-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers